

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-649/SG/FIN autorisant M. Gadenne Emile à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, plateau du Serpent (T.F. n° 687).

n° 69-649/SG/FIN

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
29 avril 1969

Numéro JO
n° 10 du 10/05/1969

Date du numéro
10 mai 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Gadenne Emile est autorisé à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, Plateau du Serpent, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 687, aux noms de Mme Rebellato Gemma, veuve de feu Di Bona, et de M. Di Bona Maurice.